

Entre les soussignés :

Mr René Le Baron, Maire d'Elliant, représentant la Commune, d'une part

et

M ....., Responsable de l'association/ l'école.....  
d'autre part.

**Il a été convenu ce qui suit pour l'année 2021-2022 :**

1) Les locaux et voies d'accès suivants sont mis à la disposition de l'utilisateur qui devra les restituer en l'état :

- Salle polyvalente,
- Salle Sainte Odile,
- Local Gribouill'art
- Salle étage garderie,
- Salle omnisports,
- Salle du conseil
- Salle de judo,
- Placard de rangement n° .....
- Vestiaires,
- Sanitaires,
- Local arbitre,

2) Les matériels suivants seront mis à la disposition de l'utilisateur :

.....  
.....  
.....  
.....

3) Les périodes d'utilisation sont définies chaque année et affichées dans le hall de chaque salle

4) Les effectifs accueillis simultanément s'élèvent à .....personnes.

5) L'utilisation des locaux s'effectuera dans le **respect du règlement intérieur.**

Les manquements à ces règles feront l'objet de sanctions (avertissement puis interdiction d'accès aux locaux si récidive)

## TITRE I - Dispositions relatives à la sécurité

Préalablement à l'utilisation des locaux, l'association reconnaît :

- avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition.
- avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité ainsi que des consignes particulières et s'engage à les appliquer, ainsi que les consignes spécifiques données par le représentant de la Commune compte tenu de l'activité envisagée.

## TITRE II - Dispositions financières

L'utilisation de la salle se fera **gracieusement**.

L'association s'engage à réparer ou indemniser la Commune pour les dégâts matériels éventuellement commis. L'association s'engage à signaler toute dégradation ou dysfonctionnement constaté sans délai.

## TITRE III - Exécution de la convention

La présente convention peut être dénoncée par la Commune, à tout moment, pour cas de force majeure ou pour des motifs sérieux tenant à l'ordre public, par lettre recommandée adressée à l'association.

Le Maire

Responsable de l'association  
(Nom, date signature)